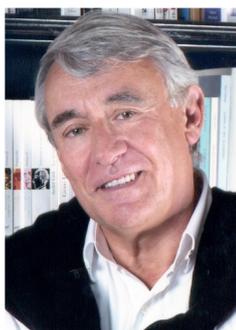




l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

ÉDITORIAL **Le double langage de la Mairie de Paris**



CLAUDE GOASGUEN
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ-MAIRE DU 16^e
ARRONDISSEMENT

Le 21 décembre, en présence du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, le Préfet de Police, Michel Gaudin, a mis en service la première tranche du plan parisien de vidéo-protection, qui sera totalement opérationnel le 21 juin prochain. L'efficacité de la vidéo-protection contre la délinquance est maintenant prouvée par de nombreuses études statistiques et par de multiples expériences de terrain : c'est ce qui explique que le Maire de Paris n'a pu qu'approuver ce plan d'équipement de la capitale (*lire l'encadré ci-dessous*).

Mais les vieux réflexes ont la vie dure. On a pu entendre à cette occasion une élue socialiste opposer l'installation des caméras à la présence des policiers dans les rues, comme si les deux n'étaient pas complémentaires ! La meilleure preuve en est fournie par le concept de « vidéo-patrouille » : c'est le visionnage des images transmises qui permet désormais de diriger en direct les policiers vers les endroits

où leur présence est la plus nécessaire. Comme quoi, dans le domaine de la sécurité comme dans bien d'autres, la Mairie de Paris a encore beaucoup à comprendre...

Focus sur...

La vidéoprotection dans le 16^e

Lorsque le PVPP (plan de vidéo-protection parisien) sera totalement en service, fin juin 2012, ce sont quelque 1105 caméras de voie publique de la Préfecture de police, auxquelles s'ajoutent 250 caméras de la Ville de Paris, qui retransmettront leurs images vers une trentaine de sites de visionnage et d'exploitation (Préfecture, commissariats...), l'ensemble étant régi par une charte éthique encadrant strictement l'utilisation des données recueillies et garantissant le respect de la vie privée.

Pour ce qui est du 16^e, 74 nouvelles caméras (ce qui en fait le 4^e arrondissement le mieux doté) porteront à 103 le nombre total de caméras de voie publique, dont une vingtaine installées sur le boulevard périphérique pour surveiller la circulation automobile. Les nouveaux équipements sécuriseront en particulier les quartiers de la Porte de Saint-Cloud, l'Esplanade et les Jardins du Trocadéro, les boulevards des Maréchaux, la Porte d'Auteuil, la Porte

Dauphine, les abords de l'hippodrome d'Auteuil et certains grands axes du Bois de Boulogne (la carte détaillée de l'implantation des caméras de voie publique, arrondissement par arrondissement, peut être consultée sur le site de la mairie du 16^e, www.mairie16.paris.fr, rubrique « Sécurité »).

Le PVPP s'ajoute aux autres dispositifs de vidéo-protection existants, qui participent également à la lutte contre la délinquance et la criminalité : notamment ceux de la RATP (métro et bus) et ceux des banques et établissements financiers (guichets et distributeurs automatiques). Sans oublier les 119 caméras dont est doté à lui seul le Parc des Princes...



Une efficacité reconnue. (Crédit photo : DR)

Derrière la vente à la sauvette, un véritable trafic



GÉRARD GACHET
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ

Face aux vendeurs à la sauvette de fruits ou légumes à la sortie du métro, le premier réflexe est celui de la compassion. « *Tout-de-même*, me disait une brave dame à qui je faisais remarquer qu'il s'agissait d'une vente illégale, *il ne s'agit que de pauvres gens qui font ça pour gagner quelques euros.* »

Une vaste opération de police menée début décembre permet de rappeler la vraie nature de ce type d'activité, celle d'un authentique trafic. Chaque jour, onze fourgons transportant en moyenne deux tonnes de fruits, vendus frauduleusement par deux entreprises de Rungis, approvisionnaient une dizaine de sites de livraison, des « grossistes » auprès desquels venaient se fournir plusieurs dizaines de « détaillants », chacun repartant ensuite sur le point de vente qui lui avait été attribué. Sur deux mois, la quantité de marchandises écoulées est évaluée à 1000 tonnes, la vente des fruits rapportant quelque 1,5 million d'euros, soit un million de bénéfice net...

En bref... En bref... En bref...

Seniors. Les trois personnes interpellées pour vols de cartes bancaires au préjudice de personnes âgées dans le 16^e et les Hauts-de-Seine (cf. la Lettre Sécurité de décembre 2011) ont été présentées à la justice, après que les recoupements effectués par les services de police ont permis de leur attribuer une douzaine de faits de même nature.

VMA. Une bijouterie située rue Jean Bologne a été victime d'un vol à main armée le 15 décembre en fin d'après-midi. Sous la menace d'une arme de poing, les malfaiteurs se sont fait conduire aux coffres avant de s'enfuir avec un butin dont le montant n'a pas été communiqué. Un employé a été légèrement blessé.

Massages. A la suite de la lettre de Claude Goasguen au Préfet de Police, plusieurs salons de massage du 16^e, suspectés d'abriter des activités moins honorables, font actuellement l'objet d'enquêtes de la Brigade de répression du proxénétisme. Des établissements similaires ont été fermés dans les 9^e, 10^e et 14^e arrondissements.

Poids-lourds. Alertée par la mairie d'arrondissement, la police a verbalisé à plusieurs reprises des poids-lourds stationnant la nuit autour de la pelouse de la Porte de la Muette, leur présence entraînant simultanément celle de plusieurs prostituées sur le même secteur...

Récidiviste. Déjà impliquée dans une affaire de vol avec violences près du lycée Molière, une jeune fille de 14 ans a été interpellée le 7 décembre au même endroit en flagrant délit par la BAC, pour avoir frappé au visage une adolescente afin de lui dérober son téléphone.

Deux-roues. Alerté par les parents d'élèves de l'école élémentaire Saint-Didier, Gérard Gachet a saisi le commissariat central du problème que pose le stationnement anarchique des deux-roues juste devant cette école et des risques que cela implique, s'agissant de très jeunes enfants. Le commissaire central lui a annoncé que les agents de surveillance procéderaient à des verbalisations fréquentes pour dissuader les propriétaires de motos et scooters de stationner à cet endroit.

Monte-en-l'air. Grâce aux nouvelles méthodes de recoupement utilisées par la police d'agglomération parisienne, l'auteur d'un vol par escalade commis en juillet rue Michel-Ange a pu être identifié le 16 novembre, alors qu'il se trouvait en garde à vue dans le 18^e pour rébellion et violences.

16, l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

Lettre d'information mensuelle éditée
par la Mairie du 16^e arrondissement
Numéro 15 / janvier 2012

Directeur de la publication : Claude GOASGUEN

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

**Pour recevoir cette lettre par Internet,
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>**